

**Université**

**de Strasbourg**

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération  
n°47-2023  
Point 3.6.2

### Point 3.6.2 de l'ordre du jour Tarifs certifications Goethe

#### EXPOSE DES MOTIFS :

La cellule de certifications en langues organisera plusieurs sessions de certifications Goethe Zertifikat au cours de l'année universitaire 2022-2023. Ces certifications étaient jusqu'à présent organisées par le Service formation continue (SFC).

Les tarifs sont fixés en partie par le Goethe Institut et harmonisés au niveau national. Ces tarifs divergent en fonction du niveau de certification choisie et du nombre de modules passés (à l'unité ou par 4). La cellule de certifications en langues percevra les frais d'inscription et reversera 30% au Goethe Institut.

#### Frais d'inscription pour l'ensemble des 4 modules (Lesen, Hören, Schreiben ou Sprechen) en fonction des niveaux :

<b>GZ A1</b>	105 €
<b>GZ A2</b>	125 €
<b>GZ B1</b>	165 €
<b>GZ B2</b>	175 €
<b>GZ C1</b>	195 €
<b>GZ C2</b>	240 €

#### Frais d'inscription pour 1 module au choix (Lesen, Hören, Schreiben ou Sprechen) en fonction des niveaux :

<b>GZ B1</b>	60 €
<b>GZ B2</b>	60 €
<b>GZ C2</b>	80 €

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs certifications Goethe.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT